

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 12 mai 2020 à 19h00, en vidéo-conférence, à laquelle sont présents messieurs les conseillers et madame la conseillère suivant(e)s :

Robert Auclair      Louise Côté      Normand Morin  
André Rainville      Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**20.05.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h58, après avoir constaté le quorum.

**20.05.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 mai 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2020.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt de la politique de gestion des panneaux électroniques.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Modification du règlement 15-717-1 sur l'utilisation de l'eau potable.
  - 6.2 Modification au règlement 19-914 sur les poules urbaines.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 20-754-6 – Districts électoraux.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer pour avril 2020.
  - 8.2 Balayage des rues – Myrroy.
  - 8.3 Acquisition de caméras à imagerie thermique.
  - 8.4 Acquisition de cylindres d'air respirable.
  - 8.5 Prise en charge du Programme PAIR.
  - 8.6 Adhésion à Québec Municipal.
  - 8.7 Facture FL Électrique – Caserne.
  - 8.8 Cloisonnement de certains espaces de travail.
  - 8.9 Aide financière – Alu-Fonte DIV.
  - 8.10 Subvention aux organismes – Volet III.

- 8.11 Réparation de la pompe de remplacement du puits Allen.
- 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 9.1 Analyse de vulnérabilité des puits de la Ville.
  - 9.2 Traitement des archives.
  - 9.3 Déneigement des routes numérotées.
  - 9.4 Surveillance de chantier – rue de L’Escaut.
  - 9.5 Contrôle qualitatif des matériaux – rue de L’Escaut.
  - 9.6 Réfection de la toiture de l’usine de filtration.
  - 9.7 Pavage des rues Gince et Papineau.
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Demande de PIIA – rue Deschamps.
  - 10.2 Demande de PIIA – Le Devin.
- 11. **SERVICE DU GREFFE**
  - 11.1 Résolution amendée – Contrat de fleurs.
  - 11.2 Acte notarié – Cession de parcelle de rue – rue Western.
  - 11.3 Correction de résolution – Avenants 1 et 2 – MCW.
  - 11.4 Résolution amendée – Services professionnels – Foster/Nord.
  - 11.5 Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – rue de L’Escaut.
  - 11.6 Adoption de la politique de gestion des panneaux numériques.
  - 11.7 Autorisation de signature – Convention Tournoi Pee-Wee.
  - 11.8 Autorisation de signature – Ententes loisirs.
  - 11.9 Autorisation de signature – Entente partenariat service incendie.
  - 11.10 Autorisation de signature – Contrat CIM.
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 12.1 Permanence du commis de bureau aux travaux publics.
  - 12.2 Embauche au kiosque touristique – Étudiants.
  - 12.3 Embauche parcs et plage – Étudiants.
- 13. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 13.1 Dons pour jardins communautaires.
  - 13.2 Reconnaissance d’organisme.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 14. VARIA
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 12 mai 2020.
- 16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 9 juin 2020 À 19 HEURES.

**Adopté**

**20.05.3** **Intervention du public dans la salle sur l’ordre du jour**  
- Aucune intervention.

**20.05.4** **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2020**  
Il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 7 avril 2020 tel  
que présenté.

**20.05.5** **Dépôt de documents**  
**20.05.5.1** Procès-verbal du CCU.  
**20.05.5.2** Politique de gestion des panneaux numériques.

**20.05.6** **Avis de motion**

**20.05.6.1** **20-717-2 Sur l'utilisation de l'eau potable.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Robert Auclair que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 20-717-2, Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Auclair, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**20.05.6.2** **20-914-1 sur les poules urbaines.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 14 mai 2019, le Conseil autorisait la tenue d'un projet pilote en émettant 20 permis pour permettre la garde de poules urbaines;

ATTENDU QUE Ce projet pilote devait durer une année, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020;

ATTENDU QUE Les citoyens ayant obtenu un permis de garde de poules urbaines souhaitent poursuivre l'expérience et que d'autres citoyens sont intéressés par ce type d'élevage.

En conséquence,

Avis de motion est par les présentes donné par Normand Morin que lors d'une prochaine séance de ce conseil seront proposées pour adoption les modifications au règlement 19-914, sur les poules urbaines, telles que ci-après :

«Article 3 : Le projet pilote dure jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021»

«Article 17 : La ville ouvre 30 licences pour la durée du projet pilote»

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Morin, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**20.05.7** **Adoption de règlements**

**20.05.7.1** **20-754-6 Sur la division de la municipalité en six districts électoraux.**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le 10 mars 2020;

ATTENDU QUE Le greffier a déposé le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux qui a été soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, à la suite de son adoption, le 7 avril 2020.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité

Que le règlement 20-754-6 concernant la division de la municipalité  
en six districts électoraux est adopté.

**Adopté**

## **20.05.8**

### **Finance et administration**

#### **20.05.8.1**

##### **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de  
trésorerie durant le mois d'avril 2020;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits  
déboursés.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le  
mois d'avril 2020 et en autorise le paiement.

**Adopté**

#### **20.05.8.2**

##### **Balayage des rues - Myrroy.**

ATTENDU QUE La Ville a fait nettoyer ses rues en avril 2020;

ATTENDU QUE La compagnie Les Entreprises Myrroy a procédé  
au balayage de nos chaussées depuis plusieurs  
années;

ATTENDU QUE Nous sommes satisfaits des services de cette  
dernière, la Ville lui a attribué le nettoyage des  
rues pour l'année 2020.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,  
autorise le paiement de la facture des Entreprises MYRROY au  
montant de 17 453.21 \$, toutes taxes incluses, pour le nettoyage final  
du printemps des rues de la ville.

**Adopté**

#### **20.05.8.3**

##### **Acquisition de caméras à imagerie thermique.**

ATTENDU QUE Nous avons, lors de planification budgétaire  
2020, adopté une telle acquisition;

ATTENDU QUE Nos procédures d'opérations avec l'utilisation  
d'une seule caméra apporte d'importantes  
problématiques. L'utilisation d'une caméra  
thermique est devenue monnaie courante pour  
assurer la sécurité des déplacements des

pompier dans un atmosphère hostile (fumée, gaz chaud, embrasement);

ATTENDU QUE La caméra permet au pompier d'observer l'augmentation de la température dans la pièce et ainsi s'assurer de ne pas se retrouver dans un embrasement. Également, cet appareil permet de localiser rapidement un citoyen en détresse dans une atmosphère de fumée et de chaleur. Cela permet également d'identifier des pièces qui présentent des températures à risques pour nos pompiers. Elles sont également utilisées lors de différents sauvetages;

ATTENDU QUE, Suite à la demande de prix, un fournisseur nous soumet la possibilité d'obtenir deux appareils reconstruits pour le prix d'un appareil neuf. Ceci permettrait d'avoir une caméra par véhicule dont une par équipe;

ATTENDU QUE Le direction du service a fait demande de soumissions à :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Numéro de soumission</b>	<b>Prix</b>	<b>Description</b>
<b>CFS</b>	LJ20200505	8899.75\$	1 appareil Evolution 6000 de base
<b>L'ARSENAL</b>	SOU48787	6000.00\$	2 appareils Thermiques Bullard
<b>ARÉO-FEU</b>	S-14204	9299.00\$	1 appareil
<b>1200 degrés</b>	SC2000245	8915.00\$	MSA 6000
<b>CSE</b>	9 GP-0142	7395.00\$	basic 1 appareil K55 1 appareil Argus,MI - TIC

ATTENDU QUE La somme requise provient du budget *projet 2020* et est assumée par tous les partenaires de l'entente de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE Le montant du plus bas soumissionnaire, nous permettra de munir nos équipes d'intervention de ce type d'équipement dans chaque autopompe, car il arrive que nous intervenions, en entraide, avec différents véhicules.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service incendie, accepte la soumission de L'ARSENAL au montant de 6 000.00 \$, avant taxes, soit un montant de 6898.50 \$, taxes et transport inclus.

**Adopté**

#### 20.05.8.4

#### Acquisition de cylindres d'air respirable.

- ATTENDU QUE Nous avons en place, depuis 2010, un programme de renouvellement des équipements;
- ATTENDU QUE Nous procédons à l'acquisition de cylindres d'air respirable annuellement afin de ne pas réinvestir une somme trop importante à la fin de la durée de ceux-ci;
- ATTENDU QUE Nous avons, lors de planification budgétaire 2020, adopté un tel remplacement via le fond de roulement;
- ATTENDU QUE Le directeur du service a fait une demande de soumissions à 3 différents fournisseurs, savoir :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Numéro de soumission</b>	<b>Prix</b>	<b>Description</b>
<b>CFS</b>	LJ220200205-	6775.00\$	4500 PSI
<b>ACKLANDS</b>	2043572551	9868.00\$	4500 PSI
<b>AREO-FEU</b>	S-00014204	6505.00\$	4500 PSI

- ATTENDU QUE La somme requise provient du budget *projet 2020, fonds de roulement* et est assumée par tous les partenaires de l'entente de la sécurité incendie;
- ATTENDU QUE Le montant du plus bas soumissionnaire nous permettra de faire l'acquisition de 5 cylindres.
- En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service incendie, accepte la soumission d'AREO Feu au montant de 6 505.00 \$ plus taxes, soit un montant de 7 479.12 \$, taxes et transport inclus.

**Adopté**

#### 20.05.8.5

#### Prise en charge du Programme PAIR.

- ATTENDU QUE Le Centre d'action bénévole a fait mention à la table des maires de la MRC, de leur désistement dans la poursuite de la gestion du programme PAIR, le 31 mai prochain;
- ATTENDU QUE Le Programme PAIR est un service d'appels automatisés gratuit pour les usagers. Il est un service d'appels quotidiens qui permet aux personnes âgées et aux personnes à risque vivant seules de se sentir davantage en sécurité;
- ATTENDU QUE Le Programme PAIR est offert par plusieurs organismes locaux à travers le Québec et a été créé en 1990. Depuis son lancement, ce service a fait des millions d'appels et a secouru des

centaines de personnes. Nombreuses vies ont été sauvées!

- ATTENDU QU' À la suite de la récente problématique quant à l'abandon du programme PAIR par le CAB, différentes solutions ont été analysées pour maintenir ce service aux aînés. Malheureusement, les organismes/fondations de la région ne peuvent nous aider à ce sujet leurs bases de bénévoles étant restreintes pour ce type de service et peu fiables, particulièrement en ce moment;
- ATTENDU QU' Environ 50% des utilisateurs proviennent de la ville de Waterloo et pour cette raison, nous avons été approchés pour un possible intérêt afin de prendre la relève du CAB et à offrir le service PAIR pour les municipalités de Waterloo, Shefford, Saint-Joachim, Warden, Roxton-Pond et Ste-Cécile de-Milton;
- ATTENDU QU' Afin d'assurer la pérennité de ce service à notre population vulnérable et aînée et que la clientèle est en majorité de notre territoire, le coordonnateur de la sécurité publique de la MRC haute Yamaska, a approché notre directeur de la sécurité publique/incendie afin d'analyser l'option de transférer cette responsabilité au service de sécurité incendie de la ville de Waterloo avec une collaboration des autres services lorsque le besoin se fera sentir;
- ATTENDU QUE Les personnes âgées ont une grande confiance envers les pompiers. Que cela permettrait une stabilisation et professionnalisation du programme PAIR. Cette action diminuerait potentiellement les déplacements des premiers répondants et des ambulanciers en mode urgent pour des appels qui sont non fondés;
- ATTENDU QUE Ce programme pourrait être facilement bonifié pour permettre un suivi auprès des aînés en cette période de pandémie et de confinement et que l'orientation de ce programme pourrait être revue lors de l'étude de coopération intermunicipale;
- ATTENDU QUE Le budget d'exploitation est déboursé par la MRC de la Haute-Yamaska;
- ATTENDU QUE Le directeur de la sécurité publique M. Patrick Gallagher a déposé au comité de sécurité publique de la ville de Waterloo, une présentation sur la logistique ainsi que sur les données requises pour les opérations et la gestion du projet.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Pierre Brien  
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, accepte la mise en place d'un projet pilote afin d'éviter toute coupure de service pour nos aînés et personnes vulnérables. Cette action permettra d'éviter la coupure, mais également de prendre conscience de la charge de travail d'un tel service dans une organisation opérationnelle municipale tel qu'un service de sécurité incendie. Le rapport du directeur permettra à la MRC de la Haute-Yamaska d'obtenir le coût réel à prévoir pour le budget 2021.

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente avec la MRC de La Haute-Yamaska.

**Adopté**

#### **20.05.8.6**

##### **Adhésion à Québec municipal.**

ATTENDU QUE Québec Municipal est un organisme qui promeut l'information municipale sur le Web et est un outil de référence accessible et efficace;

ATTENDU QUE L'ensemble des Élus et employés municipaux pourront bénéficier des services offerts par Québec Municipal.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion à Québec Municipal au coût de 520.20 \$ plus taxes, soit un montant total de 598.10 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021.

**Adopté**

#### **20.05.8.7**

##### **Éclairage enseignes de la caserne.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a construit une nouvelle caserne pour son Service de sécurité incendie sur laquelle deux enseignes ont été érigées;

ATTENDU QUE Ce projet comprend la phase finale de l'installation d'éclairage conforme au projet;

ATTENDU QUE Les éclairages proposés respectent les exigences du PIIA et du règlement de zonage;

ATTENDU QUE La direction du service a fait une demande de soumission au fournisseur FL Électrique, fournisseur de service à la caserne.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, accepte la soumission de FL Électrique au montant



de 4 362.94 \$ plus taxes, soit un montant de 5 016.29 \$, taxes incluses à être assumé par le budget d'opération.

**Adopté**

#### 20.05.8.8

#### **Cloisonnement d'espaces de travail à l'hôtel de Ville.**

ATTENDU QUE La nouvelle réalité en milieu de travail découlant de la COVID-19 oblige le cloisonnement de certains espaces de travail dans l'hôtel de Ville;

ATTENDU QUE Trois lieux ont été ciblés par cette mesure, soit la SAAQ, le bureau d'accueil et celui de la secrétaire de direction;

ATTENDU QUE Ces cloisonnements seront faits en verre et que Vitrierie Claude a déposé trois soumissions pour ces travaux, tel que ci-après :

- Bureau de la SAAQ : 5 195.86 \$, taxes incluses;
- Bureau d'accueil : 2 621.60 \$, taxes incluses;
- Bureau secrétaire de direction : 4 628.68 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte les trois soumissions de Vitrierie Claude pour le cloisonnement des trois (3) espaces de travail précités, pour un montant total de 12 446.14 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 20.05.8.9

#### **Aide financière – Alu-Fonte.**

ATTENDU QUE L'entreprise Alu-Fonte DIV a déposé une demande d'aide financière satisfaisante qui vise la mise en opération d'une ligne de fabrication de pièces coulées en aluminium avec moulage au moule permanent;

ATTENDU QUE Le projet d'Alu-Fonte DIV est admissible à l'aide financière en vertu de la Politique d'investissement en développement économique et entrepreneurial dans le volet Acquisition, location ou modernisation d'équipements spécialisés ou d'un inventaire de départ;

ATTENDU QUE Le projet soutient le développement d'un nouveau marché et le positionnement de l'entreprise sur un marché en expansion, la diversification de l'offre, un soutien à la croissance de l'entreprise tout en créant de nouveaux emplois;

ATTENDU QUE L'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1)* permet au conseil d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

ATTENDU QUE Ce projet permettra la création de 3 nouveaux emplois permanents à temps plein.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil juge approprié d'accorder une aide financière maximale de 12 000\$, à même la réserve financière prévue à cette fin, à l'entreprise Alu-Fonte DIV suivant les critères d'admissibilité, les modalités et les conditions de la Politique IDÉE ainsi que du volet spécifique ci-haut mentionné. De plus, l'entreprise devra réaliser le projet en 2020, soumettre une attestation du propriétaire (ou l'équivalent) et déposer les pièces justificatives émises en 2020.

**Adopté**

**Mme Louise Côté se retire pour le point suivant à 19h18.**

**20.05.8.10**

**Subvention aux organismes – Volet III.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE La demande présentée est la suivante :  
- Légion royale canadienne : 5 000 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, autorise le soutien financier indiqué pour l'organisme ci-dessus mentionné.

**Adopté**

**Madame Louise Côté réintègre son siège à 19h19**

**20.05.8.11**

**Réparation de la pompe de remplacement du puits Allen.**

ATTENDU QUE La Ville doit faire l'entretien de ses pompes d'eau potable;

ATTENDU QUE La Ville a budgété un montant de 8 000 \$ pour cet ouvrage lors de la planification budgétaire de 2020;

ATTENDU QUE La pompe de remplacement du puits Allen est sortie et remise chez Les Pompes R. Fontaine depuis octobre 2017;

ATTENDU QU' Advenant un bris majeur sur la pompe du puits Allen, la Ville serait privée de la moitié de sa production d'eau potable.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,  
accepte la soumission de Les Pompes R. Fontaine au montant de  
7 414.58 \$, taxes incluses, pour la réparation de la pompe de  
remplacement du puits Allen pour ensuite la remiser au bâtiment du  
même site.

**Adopté**

## **20.05.9**

### **Adjudication de contrat**

#### **20.05.9.1**

#### **Analyse de vulnérabilité des puits de la ville.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est desservie en eau potable  
par un réseau d'aqueduc alimenté par des sites  
de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1;

ATTENDU QUE La municipalité doit donc, en vertu du *Règlement  
sur le prélèvement des eaux et leur protection*  
(RPEP), transmettre au ministre, d'ici le 1er avril  
2021, un rapport signé par un professionnel  
contenant les renseignements prévus à l'article  
68 et leurs mises à jour;

ATTENDU QUE Ce même rapport doit être transmis tous les 5 ans;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a demandé à Akifer une  
proposition de travail afin de procéder à l'analyse  
de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement  
d'eau souterraine;

ATTENDU QUE La provenance des fonds sera prise dans le  
budget opérations, cependant cette dépense n'a  
pas été budgétée en 2020 et sera donc prise au  
surplus non affecté.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,  
accepte la soumission de AKIFER Génie-Conseil au montant de  
11 440.01 \$, toutes taxes incluses, pour faire l'analyse de la  
vulnérabilité des puits de la ville de Waterloo.

**Adopté**

#### **20.05.9.2**

#### **Gestion des documents administratifs – Archives Lanaudière.**

ATTENDU QU' Archives Lanaudière procède, depuis 2013, au  
classement des archives de la Ville et à la mise à  
jour du calendrier de conservation;

ATTENDU QU' Archives Lanaudière a déposé une offre de  
service pour procéder à l'archivage et au  
traitement des boîtes de documents d'archives  
municipales pour un montant total de 2 625 \$;

ATTENDU QU' Il y a également lieu de mettre à jour le calendrier de conservation et qu'Archives Lanaudière propose de procéder à ce contrat pour 3 500 \$.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal mandate Archives Lanaudière afin de procéder au traitement des documents déposés dans les archives du greffe municipal et à la mise à jour du calendrier de conservation pour un montant total de 6 125 \$, sans taxes, puisqu'Archives Lanaudière est un OSBL.

La présente résolution prévoit également l'acceptation de tout ajout au contrat en lien avec la quantité de documents à traiter, dans la mesure où ces ajouts ne dépassent pas 15% du contrat initial.

**Adopté**

### 20.05.9.3

#### **Déneigement des routes numérotées.**

ATTENDU QUE Le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports et la ville de Waterloo ont signé une entente visant l'entretien des routes numérotées sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE La Ville est allée en appel d'offre sur invitation auprès de trois contractants afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des routes numérotées, savoir :

- Patrice Laramée
- Excavation CS Fulford
- Excavation N. Jeanson

ATTENDU QU' Un seul contractant a déposé une soumission, soit Excavation N. Jeanson pour un montant de 54 595.76 \$;

ATTENDU QU' Il se pourrait qu'un ajustement de prix ait lieu si le prix des fondants excède 104.00 \$/tm;

ATTENDU QU' Il se pourrait qu'un ajustement de prix ait lieu si le prix du carburant excède 1.24 \$/L;

ATTENDU QU' Étant le seul soumissionnaire et que la première offre était de 61 367.33 \$, la Ville a négocié le contrat à la baisse au prix soumis au troisième ATTENDU de cette résolution.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Excavation N. Jeanson au montant de 54 595.76 \$, toutes taxes incluses, pour le déneigement et le déglacage des routes numérotées 112, 241 et 243 sur le territoire de la ville de Waterloo.

**Adopté**

#### 20.05.9.4

#### Surveillance de chantier – rue de L’Escaut.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de travaux municipaux avec le promoteur du projet domiciliaire Chambourg-sur-le-Lac, Les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Cette entente prévoit que la Ville procède à l’embauche de la firme qui assure la surveillance des travaux d’infrastructures excluant les frais de contrôle qualitatif;

ATTENDU QUE La Ville procèdera au paiement des coûts de surveillance de ces travaux et sera remboursée par les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à EXP pour faire cette surveillance laquelle a déposé une soumission au coût de 23 926.30 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE Suite à un échange de courriels, le promoteur a accepté l’offre de EXP.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l’offre de service de EXP pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures de la rue de l’Escaut à Waterloo au montant de 23 926.30 \$, toutes taxes incluses.

**Adopté**

#### 20.05.9.5

#### Contrôle qualitatif des matériaux – rue de L’Escaut.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de travaux municipaux avec le promoteur du projet domiciliaire Chambourg-sur-le-Lac, Les Entreprises Lachance pour la construction de la rue de l’Escaut;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont, celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics est allé en appel d’offres sur invitation auprès de quatre firmes spécialisées, savoir :

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| - Laboratoire de la Montérégie | 15 906.79 \$   |
| - Groupe ABS                   | N’a pas déposé |
| - NCL ENVIROTEK inc.           | N’a pas déposé |
| - SOLMA TECH                   | 11 940.15 \$   |

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,  
accepte l'offre de services SOLMA TECH pour effectuer le contrôle  
qualitatif des matériaux, en considération d'un montant de  
11 940.15\$, taxes incluses. Ces coûts seront par la suite réclamés  
au promoteur.

**Adopté**

#### 20.05.9.6

#### **Réfection de la toiture de l'usine de filtration.**

ATTENDU QUE La ville doit entretenir ses bâtiments;

ATTENDU QUE La toiture du bâtiment de l'usine de filtration doit  
être refait dû à la détérioration des dernières  
années;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a demandé à  
quatre entrepreneurs une offre de service pour la  
réflexion de cette toiture;

ATTENDU QUE Les offres se détaillent comme suit :

- Construction Walter Verhoef : 7 569.38\$ incluant les taxes
- Construction Stéphane Fortin : 5 605.03\$ taxes incluses
- Construction DP : Non soumissionné
- Construction J.N Royer INC : 7 128.45\$ incluant les taxes.

ATTENDU QUE La toiture du bâtiment des pompes Taylor avait été  
prévu d'être fait à l'interne et que les constructions  
Stéphane Fortin a offert, lors de sa soumission,  
une option pour refaire la toiture de ce bâtiment au  
coût de 747,34\$ taxes incluses, si celle-ci est  
refaite à la même occasion que le bâtiment  
principal;

ATTENDU QUE Ces réparations ont été budgétées au budget  
2020.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,  
accepte la soumission de Construction Stéphane Fortin au montant  
de 6 352.37\$ toutes taxes incluses, pour la réfection de la toiture de  
l'usine de filtration et du bâtiment des pompes de la rue Taylor.

**Adopté**

#### 20.05.9.7

#### **Pavage des rues Gince et Papineau.**

ATTENDU QUE Pour prendre possession des rues Gince et  
Papineau, la couches d'usure doit être faite et  
acceptée par la Ville;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics de la Ville est allé en appel d'offres, par le biais de SEAO, afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection des rues Ginces et Papineau;

ATTENDU QUE Les coûts de ces travaux seront facturés et payés par les promoteurs;

ATTENDU QUE Trois (3) firmes ont déposé leur soumission, à savoir :

- Eurovia Québec Construction INC. Pour un montant de 87 738.57\$
- Sintra INC. Pour un montant de 94 963.14\$
- Pavage Maska INC. pour un montant de 110 531.90\$

ATTENDU QU' À la suite de la vérification des documents de soumission, le plus bas soumissionnaire, Eurovia Québec INC. s'avère être conforme aux exigences du devis;

ATTENDU QUE Le bordereaux de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigés avec des quantités estimées, il peut y avoir une différence de 10% en moins ou en plus au contrat après l'acceptation provisoire du contrat.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Eurovia Québec Construction INC au montant de 87 738.57 \$, toutes taxes incluses, pour la réfection des rues Gince et Papineau, étant entendu que ces coûts seront à la charge des promoteurs.

**Adopté**

**20.05.10**

**Aménagement et urbanisme**

**20.05.10.1**

**PIIA – Construction rue Deschamps.**

ATTENDU QUE La propriétaire du 99, rue Clark a fait la demande pour subdiviser son terrain pour vente. L'acheteur, M. Nicolas Grimard, présente une demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage, avec garage attaché;

ATTENDU QUE Le terrain se trouve dans la zone R-60 et que cette zone est assujettie au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE Les revêtements proposés, déclin de Canoxel noir et blanc et pierre de type Permacon « Lafitt » respectent les exigences du règlement sur les PIIA et que l'architecture s'agence au cadre bâti du secteur.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte ce projet de construction.

**Adopté**

## 20.05.10.2

### **Aménagement et urbanisme - PIIA – Bar Le Devin.**

ATTENDU QUE Les propriétaires du 6064, rue Foster, dans le cadre du programme d'aide financière Opération Façades, ont fait une demande afin de rénover et d'améliorer la façade du commerce;

ATTENDU QUE Le projet consiste à la réparation et à la peinture du mur de crépit de façade et d'une partie des murs des côtés gauche et droit, visible de la rue Foster. Également, la partie du haut du mur de façade en déclin de bois, sera réparé et peint d'une couleur brune (échantillon reçu). De plus, les affiches seront réparées et l'éclairage existant sera modernisé. Quant à elle, la véranda du 2<sup>e</sup> étage sera modifiée par le retrait des fenêtres des côtés, le remplacement de 3 fenêtres en façade par 2 nouvelles fenêtres et la réparation et la peinture du même brun. La toiture de la porte du côté gauche sera remplacée par un revêtement de tôle architecturale noire;

ATTENDU QUE Le bâtiment en question se trouve dans la zone C-15 et est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que les travaux donneront un vent de fraîcheur mérité à ce bâtiment;

ATTENDU QUE Le projet et les matériaux respectent les exigences du PIIA et du règlement de zonage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de rénovation du 6064 rue Foster, Bar Le Devin.

**Adopté**

## 20.05.11

### **Service du greffe**

## 20.05.11.1

### **Résolution amendée – Achat, pose et entretien de fleurs et plates-bandes.**

ATTENDU QUE Le contrat d'achat, de pose et d'entretien de fleurs et de plates-bandes doit être renouvelé;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est allé en appel d'offres par la voie des journaux et publication sur le site internet de la Ville, entre autres;



ATTENDU QUE Seule La Paysanne N.D. a déposé une soumission, laquelle est faite en considération d'un montant de 81 250.53 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU Ce contrat pourra être renouvelé par reconduction automatique pour une, deux, trois ou quatre périodes additionnelles et successives.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la soumission de La Paysanne N.D. au montant de 81 250.53 \$, taxes incluses pour l'achat, la pose et l'entretien des fleurs et plates-bandes sur le territoire de la Ville. Ce contrat est sujet à 4 renouvellements annuels en tenant compte de l'indexation du montant du contrat selon l'IPC du Québec, en octobre de l'année précédente pour chaque période de renouvellement.

**Adopté**

#### 20.05.11.2

#### **Autorisation de signature – Acte notarié – Lot 4 163 606.**

ATTENDU QU' Une parcelle de la rue Western n'a jamais fait l'objet d'une cession à la Ville, soit le lot 4 163 606;

ATTENDU QU' Une résolution à cet effet a été adoptée le 10 décembre 2019, sous le numéro 19.12.10.1;

ATTENDU QUE Les avis publics en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été publiés dans les éditions des 14 décembre 2019 et 15 février 2020 du journal La Voix de l'Est et affichés au bureau de poste de Waterloo, au babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QU' Il y aurait maintenant lieu de procéder à la signature de l'acte notarié afin de procéder à la publication au registre foncier.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte notarié préparé par l'étude Lavallée, Lacasse et Poirier, Notaires et à le déposer au registre foncier avec la description technique préparée par Denis Juair, arpenteur-géomètre.

**Adopté**

#### 20.05.11.3

#### **Correction de résolution - Avenants 1 et 2 - MCW.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 avril 2020, le Conseil a adopté la résolution 20.04.7.4 qui, aux deuxième et troisième ATTENDU était rédigée comme suit :

« *ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a reçu, en date du 2 avril 2020, les avenants 1 et 2 dudit contrat, lesquels sont en lien avec une réduction des coûts relatifs aux matériaux et au temps d'exécution;*

*ATTENDU QUE Ces avenants réduisent le coût total du contrat d'un montant de 47 597.33 \$; »*

ATTENDU QUE L'avenant #1 représentait un crédit de 45 119.64 \$ et l'avenant #2 une charge de 2 477.69 \$, ce qui porte le montant total de ces avenants à une réduction de 42 641.95 \$.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal entérine la correction de la résolution 20.04.7.4 pour porter le crédit au montant de 42 641.95 \$.

**Adopté**

20.05.11.4

**Résolution amendée – Services professionnels – Rues Foster/Nord, Allen-O et Western.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 11 février 2020, le Conseil octroyait à Groupe METTA le contrat de préparation d'appel d'offres pour les services professionnels et surveillance de chantier des travaux de correction de drainage à l'intersection des rues Foster/Nord, de la rue Allen-O et partie de Western;

ATTENDU QUE Les soumissions ont été ouvertes le 18 mars 2020 et soumises à un comité d'analyse, lequel devait déposer ses recommandations le 2 avril, date à laquelle les enveloppes de prix seraient ouvertes;

ATTENDU QU' Il s'agit de soumissions à 2 enveloppes et que c'est le pointage final (combinaison de la note d'évaluation et du prix de soumission) qui détermine l'adjudicataire;

ATTENDU QUE 8 soumissionnaires ont déposé des offres de services mais que l'un d'eux n'était pas conforme, laissant ces 7 firmes éligibles :

FNX pour 226 500 \$ avec une note de 4.94 - 3<sup>ième</sup> place;  
Tetra Tech pour 248 175 \$ avec une note de 4.35 - 6<sup>ième</sup> place;  
Avizo pour 195 208 \$ avec une note de 5.83 - 1<sup>ière</sup> place;  
WSP pour 244 965 \$ avec une note de 4.53 - 5<sup>ième</sup> place;  
Cima + pour 245 110 \$ avec une note de 4.65 - 4<sup>ième</sup> place;  
EXP pour 214 695 \$ avec une note de 5.17 - 2<sup>ième</sup> place;  
Côté Jean pour 251 641 \$ avec une note de 4.17 - 7<sup>ième</sup> place.

ATTENDU QU' Une erreur s'est glissée dans le calcul du montant de la soumission d'Avizo lequel ne correspond pas au montant obtenu en additionnant les montants unitaires qui indiquent un total de 197 464.20 \$ pour un montant de 227 034.46 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE Cette modification du montant, qui porte la note à 5.77, n'affecte pas la position d'Avizo qui reste première.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accorde à Avizo le contrat de services professionnels et de surveillance de chantier des travaux à l'intersection des rues Nord/Foster, de la rue Allen-O et Western pour un montant de 197 464.20 \$, plus les taxes, soit un montant de 227 034.46 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### **20.05.11.5**

#### **Entente de travaux municipaux – rue de L'Escaut.**

ATTENDU QUE Le promoteur du Domaine Chambourg-sur-le-lac s'apprête à construire une rue additionnelle soit la rue de L'Escaut à l'extrémité de la rue de Bruges;

ATTENDU QUE Des travaux d'infrastructures seront tenus et, qu'en perspective que ce nouveau tronçon de rue devienne propriété de la Ville, cette dernière est directement impliquée dans l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec le promoteur de Chambourg-sur-le-lac afin de déterminer les responsabilités et droits de chacun dans ce développement.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur de Chambourg-sur-le-lac, en vue de la construction de la rue de L'Escaut.

**Adopté**

#### **20.05.11.6**

#### **Adoption de la politique de gestion des panneaux numériques.**

ATTENDU QUE La Ville s'est dotée, à l'automne 2017, de 3 panneaux numériques pour informer la population sur des sujets d'intérêt public, des activités, des événements importants et des activités;

ATTENDU QUE La Ville a le souhait d'assurer une circulation renforcée des messages auprès des résidents à l'aide de médium de communication supplémentaire;

ATTENDU QUE La Ville souhaite préciser et encadrer les critères d'admissibilité ainsi que les modalités et les procédures pour afficher sur les panneaux numériques.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la politique de gestion des panneaux numériques sur le territoire de la Ville, laquelle entre en vigueur avec l'adoption de la présente résolution.

**Adopté**

**20.05.11.7**

**Autorisation de signature – Convention Tournoi Pee-Wee.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est partenaire principal de Les Tournois de hockey Pee-Wee de Waterloo;

ATTENDU QU' À ce titre, la Ville procure des supports logistique, matériel et financier qui doivent faire l'objet d'une convention avec l'organisme afin d'établir les paramètres de ce partenariat.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la convention de partenariat avec Les Tournois de hockey Pee-Wee de Waterloo.

**Adopté**

**20.05.11.8**

**Signature d'ententes loisirs.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo détient des ententes loisirs avec les municipalités suivantes :

- Bolton-Ouest;
- Canton de Shefford;
- Lac Brome;
- Municipalité du Canton de Potton;
- Roxton Pond;
- Saint-Étienne-de-Bolton;
- Saint-Joachim;
- Stukely Sud;
- Warden;

ATTENDU QUE Ces ententes prennent fin à la fin d'août 2020;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo ne cesse d'améliorer, tant ses installations que son offre en loisirs afin de maintenir son statut de lieu de ralliement en matière de culture et de loisirs, pour la région;

ATTENDU QUE Ce partenariat permet de maintenir des services diversifiés et de qualité pour l'ensemble des municipalités qui y prennent part;

ATTENDU QUE De nouvelles ententes ont été rédigées et soumises aux villes partenaires.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise messieurs Jean-Marie-Lachapelle et Louis Verhoef à signer les ententes en matière de loisirs à intervenir avec les municipalités partenaires, ententes qui seront en vigueur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023.

**Adopté**

**20.05.11.9**

**Entente incendie avec les municipalités partenaires.**

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie de la ville de Waterloo doit renouveler son entente avec les municipalités partenaires suivantes :

- Municipalité de Warden;
- Municipalité de Stukely-Sud;
- Municipalité de St-Joachim-de-Shefford;
- Municipalité de St-Étienne-de-Bolton;
- Municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle.

ATTENDU QUE Cette entente de partenariat sera valide pour 5 ans et renouvelable par périodes consécutives de 3 ans.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le directeur-général et greffier à signer l'entente de partenariat avec les municipalités ci-haut mentionnées, pour la fourniture du service de sécurité incendie.

**Adopté**

**20.05.11.10**

**Signature contrat CIM.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait l'acquisition de logiciels de gestion municipale de la Coopérative d'informatique Municipale (CIM);

ATTENDU QUE Les droits d'utilisation de ces logiciels font l'objet d'un contrat.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise messieurs Jean-Marie-Lachapelle et Louis Verhoef à signer le contrat avec la coopérative d'informatique municipale.

**Adopté**

**20.05.12**

**Ressources humaines**

**Monsieur Pierre Brien quitte son siège à 19h44.**

**20.05.12.1**

**Permanence du commis de bureau aux travaux publics.**

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Brien a été embauché au poste de commis de bureau aux travaux publics le 15 juillet 2019;

- ATTENDU QUE Lors de l'embauche de monsieur Brien, il a été statué que son poste serait temporaire à temps partiel à raison de 15 heures par semaine;
- ATTENDU QUE La charge de travail aux travaux publics nécessite l'embauche permanente d'un commis de bureau;
- ATTENDU QUE Monsieur Brien possède les compétences requises pour occuper ce poste;
- ATTENDU QUE Selon l'article 28.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo, tout employé temporaire à long terme qui se voit octroyer un poste d'employé permanent, pour le même poste que celui qu'il occupait, verra son ancienneté débiter à compter du premier jour de travail à ce poste à titre d'employé temporaire à long terme;
- ATTENDU QUE Toujours selon l'article 28.03, si ledit employé temporaire à long terme a déjà effectué plus de six (6) mois à ce poste, il ne sera soumis à aucune période d'essai;
- ATTENDU QUE Monsieur Patrick Brien occupe ce poste depuis plus de six (6) mois, celui-ci ne sera soumis à aucune période d'essai et son ancienneté prendra effet à la date du premier jour de travail à ce poste, soit le 15 juillet 2019.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accorde sa permanence à monsieur Patrick Brien au poste de commis de bureau aux travaux publics à raison de 15 heures par semaine à compter du 12 mai 2020.

**Adopté**

**Monsieur Pierre Brien réintègre son siège à 19h46**

**20.05.12.2**

**Embauches au Tourisme – Agents d'information.**

- ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires, notamment pour l'accueil et l'information des visiteurs sur le territoire de la Ville et au kiosque touristique ;
- ATTENDU QUE Dans le contexte de pandémie actuelle, les besoins sont présents et que les activités puissent être maintenues ou réalisées selon les directives des gouvernements;
- ATTENDU QUE Des offres d'emplois temporaires ont été affichés pour combler jusqu'à trois postes étudiants ;

ATTENDU QUE Trois postulants ont été retenus, savoir, en ordre de priorité d'embauche : Gabrielle Tétreault, Isabelle Rhéaume et Sarah-Maude Caron.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche des étudiants ci-haut mentionnés aux postes d'agents d'information, postes temporaires conformément à la convention de travail en vigueur.

**Adopté**

**Madame Louise Côté quitte son siège à 19h48.**

**20.05.12.3**

**Embauches aux Loisirs – Préposés de parcs.**

ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires tant pour l'offre de loisirs (location de kayak, etc.) qu'au niveau de l'entretien des parcs et infrastructures sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE Dans le contexte de pandémie actuelle, les besoins sont présents et que les activités puissent être maintenues ou réalisées selon les directives des gouvernements;

ATTENDU QUE Des offres d'emplois temporaires ont été affichés pour le comblé jusqu'à trois postes étudiants ;

ATTENDU QUE Trois postulants ont été retenus à savoir, selon l'ordre de priorité d'embauche : Ludovik Belcher, Benjamin Ashleigh et Antoine Stratford.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche des étudiants ci-haut mentionnés aux postes de préposés, postes temporaires conformément à la convention de travail en vigueur.

**Adopté**

**Madame Louise Côté réintègre son siège à 19h49.**

**20.05.13**

**Loisirs et vie communautaire**

**20.05.13.1**

**Dons pour jardins communautaires.**

ATTENDU QUE Les jardins communautaires sont un excellent moyen de rapprochement entre les générations et favorisent, par l'éducation, l'apprentissage de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE L'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville a déposé une demande auprès de la ville de Waterloo, pour obtenir de la terre, du compost et des semences ou plants pour la création de

potagers et jardins de fleurs à l'OMH de Waterloo;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo tient à encourager ces initiatives.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de fournir à l'OMH de Waterloo la terre, le compost et les plants et semences pour la création de jardins communautaires dans leur milieu de vie.

**Adopté**

**20.05.13.2**

**Reconnaissance d'organisme.**

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu la demande de reconnaissance d'organisme, savoir : Rabaska Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, reconnait Rabaska Waterloo en tant qu'organisme.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Période de questions du public présent dans la salle**

En raison de la COVID-19, les séances sont tenues à huis clos. Les citoyens ont été invités, via le site Internet de la ville et le Facebook à soumettre leurs questions. Aucune n'a été soumise.

**20.05.14**

**Varia**

**20.05.15**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 12 mai 2020 est levée à 19h57

**20.05.16**

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 9 juin 2020 à 19 heures.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier